



## INTERNES DES HÔPITAUX

### RAPPEL DE VOS GARANTIES STATUTAIRES 2021

#### ■ DÉCÈS

Sécurité sociale : Capital égal à 3 472 €

IRCANTEC : Capital égal à 75% du traitement soumis à cotisation + Reversion de retraite pour le conjoint.  
(Régime complémentaire de retraite)

#### ■ INCAPACITÉ - ARRÊT DE TRAVAIL - INVALIDITÉ (pour maladie ou accident)

ATTENTION votre salaire n'est maintenu que partiellement :

##### Congé de maladie (Maximum 9 mois) :

Plein salaire pendant 3 mois (Sécurité sociale incluse), puis moitié du salaire pendant 6 mois (Sécurité sociale incluse), puis Sécurité sociale, soit suivant l'année d'internat au minimum 921 € au maximum 1 211 €.

##### Congé de longue maladie (Maximum 36 mois) :

2/3 du salaire pendant 6 mois, puis moitié du salaire pendant 2 ans, puis Sécurité sociale, soit 921 € à maximum 1 211 € par mois.

##### Congé de longue durée (Maximum 36 mois) :

**Tuberculose, maladie mentale, affection cancéreuse, poliomyélite ou déficit immunitaire grave et acquis**

2/3 du salaire pendant 18 mois, puis moitié du salaire pendant 18 mois, puis Sécurité sociale, soit 921 € à 1 211 € par mois.

##### Accident du travail ou maladie professionnelle (Maximum 36 mois) :

Plein salaire pendant 1 an, 2/3 du salaire pendant 2 ans, puis Sécurité sociale.

#### ■ MATERNITÉ

Plein salaire pendant 16 semaines (6 mois pour le 3<sup>ème</sup> enfant).